

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2930

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Charly - Vernaison**

objet : **Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du Vallon des Torrières, des Grandes Terres, du projet agricole du plateau des étangs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2012 - Individualisation d'autorisation de programme 2012**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Ariagno**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagnone, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

## **Séance publique du 16 avril 2012**

### **Délibération n° 2012-2930**

commission principale :	proximité et environnement
commune (s) :	Corbas - Feyzin - Vénissieux - Fontaines Saint Martin - Fleurieu sur Saône - Dardilly - Ecully - Charbonnières les Bains - Francheville - Craponne - Rochetaillée sur Saône - Saint Genis Laval - Saint Genis les Ollières - Tassin la Demi Lune - Décines Charpieu - Chassieu - Rillieux la Pape - Genay - Montanay - Neuville sur Saône - Charly - Vernaison
objet :	<b>Projets nature du ruisseau des Echets, du ruisseau de Serres et des Planches, de l'Yzeron, du plateau des Hautes Barolles, de Méginand, de la Branche Nord du V Vert, de Sermenaz, du Vallon des Torrières, des Grandes Terres, du projet agricole du plateau des étangs - Attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement pour les programmes d'actions 2012 - Individualisation d'autorisation de programme 2012</b>
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) 2030 de l'agglomération lyonnaise a défini son développement autour des 3 réseaux (réseau des transports collectifs, réseau bleu des fleuves et réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers). En concordance, la Communauté urbaine de Lyon, au titre de sa compétence en urbanisme, a défini dans le plan local d'urbanisme (PLU) une trame verte, réseau continu d'espaces naturels et agricoles pas ou peu urbanisés.

L'arrêté préfectoral n° 4632 du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent. Elle a ainsi procédé à l'inventaire des sites d'intérêt écologique et a recensé 58 sites remarquables sur le territoire communautaire, qui sont susceptibles de bénéficier d'actions financées par la taxe sur les espaces naturels sensibles (TDENS).

Dans la délibération n° 2006-6763 du Conseil du 13 novembre 2006, relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine a clarifié, sur la base des principes de spécialité et d'exclusivité, le champ et les objets de son intervention tout en réaffirmant l'importance du partenariat avec les Communes ou leurs groupements, et avec le Département du Rhône.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine a réaffirmé dans la priorité "faire de l'environnement un moteur de développement", la volonté de maintenir une protection des milieux et soutenir l'agriculture périurbaine.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine poursuit le développement des projets nature initiés depuis plusieurs années, dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997, puis dans le cadre de l'agenda 21. Menés en partenariat avec les Communes et le Département du Rhône, les projets nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

Les projets nature concernés font partie de la liste des espaces naturels sensibles (ENS) du Département du Rhône, qui participe à hauteur de 40 % du coût des actions prévues en investissement et en fonctionnement et par l'intervention des brigades vertes. Les études préalables de définition des plans de gestion sont prises en charge pour 50 % par la Communauté urbaine et le Département.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a délibéré en 2011 et financé un montant de 61 906 € en investissement et de 163 194 € en fonctionnement dans le cadre des attributions de subventions pour les programmes d'action 2011 de projets nature.

Aujourd'hui, il existe, sur le territoire de la Communauté urbaine, 12 projets nature, auxquels il convient d'ajouter les territoires des Monts d'Or, les îles et îlons du Rhône et le grand parc nature de Miribel Jonage.

Il est proposé de participer aux actions prévues pour 2012 dans le cadre de 9 projets nature, d'un projet agricole local du sud-ouest et d'un projet d'animation du V Vert de l'est lyonnais.

Les programmes de projets nature n'ayant pas encore été délibérés par les collectivités maître d'ouvrage seront proposés au Conseil de communauté ultérieurement.

### **Le projet nature du ruisseau des Echets**

Ce projet est conduit sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, créé en 1997 et composé des Communes de Fontaines Saint Martin, Fleurieu sur Saône et Rochetaillée sur Saône. Ensemble, les 3 Communes ont décidé de préserver ce vallon d'une superficie de 294 hectares, d'une part, en le protégeant et en se dotant des outils nécessaires, notamment en donnant leur accord à la création, par le Département, d'une zone de préemption sur la partie classée en espace naturel sensible, d'autre part, en le mettant en valeur par des actions réalisées dans le cadre du projet nature.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

- d'entretien et de sécurisation du site,
- d'animation pédagogique,
- et la création d'une bande dessinée sur l'histoire du ruisseau des Echets,
- ainsi que l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme.

Le coût total est estimé à 32 505 €, le Département participera à hauteur de 11 062 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le Syndicat participera à hauteur de 9 526 €, la Commune de Fontaines Saint Martin à hauteur de 700 € et la Communauté urbaine à hauteur de 11 217 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement sur la création d'une bande dessinée sur l'histoire du ruisseau des Echets, pour un coût total estimé à 9 845 € HT, soit 11 775 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du Département du Rhône de 3 938 € au taux de 40 % du coût HT, d'une participation du Syndicat pour le financement de la TVA d'un montant de 1 930 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 5 907 € au taux de 60 % du coût HT,
- en fonctionnement sur les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 8 100 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 3 240 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 5 310 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets à hauteur de 542 € en crédits d'investissement et 6 102 € en crédits de fonctionnement. En 2011, le projet nature a réalisé 33 cycles de 3 animations pédagogiques en direction des écoles.

### **Le projet nature des ruisseaux de Serres et des Planches**

Ce projet est placé sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, créé en 1994 et regroupant les Communes de Charbonnières les Bains, Dardilly et Ecully, pour le maintien de la qualité environnementale des vallons des 2 ruisseaux ainsi que pour l'accueil et la sensibilisation à l'environnement du public.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu la conception d'équipements pédagogiques, ainsi que des actions d'éducation à l'environnement et au monde agricole, des sorties nature et l'édition d'un journal. Le coût total est estimé à 70 934 €, le Département participera à hauteur de 25 428 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Le Syndicat participera à hauteur de 10 364 € et la Communauté urbaine à hauteur de 35 142 €.

*L'action soutenue par la Communauté urbaine porte :*

- en investissement pour 2012 sur la conception d'équipements pédagogiques pour un coût total estimé à 37 570 € HT, soit 44 934 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du Département du Rhône de 15 028 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par le Syndicat pour un montant de 7 364 €, d'une participation de la Communauté urbaine de 22 542 € au taux de 60 % du coût HT,
- en fonctionnement sur l'éducation relative à l'environnement et au monde agricole et sur l'édition d'un journal semestriel pour un coût total estimé à 21 000 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du Département du Rhône de 8 400 € au taux de 40 %, la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 12 600 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches à hauteur de 14 478 € en crédits d'investissement et 14 160 € en crédits de fonctionnement. En 2011, le projet nature a réalisé une étude foncière visant à l'acquisition de parcelles permettant de développer un sentier thématique pédagogique du bois de Serres et Planches ainsi que 64 demi-journées d'animations pédagogiques dans les écoles, au bénéfice de 505 enfants.

**Le projet nature du vallon de l'Yzeron**

Initié en 1994, ce projet concerne les Communes de Craponne et de Francheville. Il est géré par délégation de maîtrise d'ouvrage de la Commune de Francheville à la Commune de Craponne pour une période de 3 années. Ses objectifs sont l'entretien et l'ouverture au public du vallon de l'Yzeron, mais également la gestion des landes de Sorderattes et de la prairie de Pont Chabrol (zone humide) ainsi que l'ensemble des espaces naturels des 2 communes.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu l'investissement dans de nouveaux équipements de signalétique, d'entretenir les sites de Pont Chabrol, des Sorderattes et du Fort du Bruissin, de mener des actions d'animation pédagogique et leur mise en valeur, de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'entretien des équipements existants, l'entretien et la sécurisation des aménagements aux sentiers. Le coût total est estimé à 65 335 €. Le Département participera à hauteur de 23 814 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les Communes participeront à hauteur de 17 521 € et la Communauté urbaine à hauteur de 24 000 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement pour 2012 sur l'acquisition de nouveaux équipements de signalétique et d'interprétation pour un coût total estimé à 10 000 € HT, soit 11 960 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du Département du Rhône de 4 000 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les Communes d'un montant de 1 960 € et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 6 000 € au taux de 60 % du montant HT,
- en fonctionnement sur les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 30 000 €.

Le plan de financement de cette action comprend une participation du Département de 12 000 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 18 000 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature du vallon de l'Yzeron à hauteur de 7 525 € en crédits d'investissement et 18 000 € en crédits de fonctionnement. En 2011, le projet nature a ainsi restauré totalement la platte du Martoret, élément patrimonial local qui avait été détruit suite à un acte de vandalisme, ainsi que 50 cycles de 3 animations pédagogiques.

**Le projet nature du plateau des Hautes Barolles**

Initié en 1998, ce projet porte sur les espaces agricoles et naturels du plateau des Hautes Barolles de la Commune de Saint Genis Laval. Ce plateau n'est inscrit à l'inventaire départemental des espaces naturels sensibles que sur une petite portion au nord qui, à ce jour, n'est pas mise en valeur. De ce fait, le Département n'intervient pas dans la mise en œuvre et le financement du projet nature.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu de réaliser des travaux d'équipement (remplacement de bornes signalétiques), l'entretien du plateau et des sentiers, la mise en place d'un plan de propreté, la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles, et l'acquisition d'un éco compteur. Le coût total est estimé à 37 750 €. La Commune participerait à hauteur de 9 710 € et la Communauté urbaine à hauteur de 28 040 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement pour 2012 sur l'entretien des sentiers balisés par l'acquisition de barrières et chicanes, et l'analyse de la fréquentation des sentiers par l'acquisition d'un éco-compteur, pour un coût total estimé à 10 500 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 8 040 €, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 460 €.
- en fonctionnement sur la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles, pour un coût total estimé à 20 000 €.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature du plateau des Hautes Barolles à hauteur de 3 216 € TTC en investissement pour la réparation et pose des bornes directionnelles, et 20 000 € en fonctionnement sur la sensibilisation à l'activité agricole et aux richesses naturelles. En 2011, le projet nature a ainsi finalisé la fabrication et la pose des portes d'entrée du plateau des Hautes Barolles.

### **Le projet nature du Plateau de Méginand**

En 2007, les Communes de Tassin la Demi Lune, de Saint Genis les Ollières et de Sainte Consoce ont souhaité engager une étude diagnostic pour la mise en valeur et la préservation du plateau de Méginand. Par délibération du 12 juin 2007, la Communauté urbaine a décidé d'accompagner les Communes dans ce projet. Au cours de cette étude, pilotée par le Département du Rhône, les 3 Communes initiales ont souhaité associer à ce projet les communes de Grézieu la Varennes, Charbonnières les Bains, Marcy l'Etoile ainsi que la communauté de Communes des Vallons du Lyonnais. Le diagnostic réalisé sur le site du plateau de Méginand et de ses abords a permis de faire le constat d'une grande richesse naturelle du site, de l'importance de l'activité agricole, essentiellement basée sur l'élevage pour la préservation de cette richesse et d'une qualité paysagère remarquable du secteur.

L'ensemble des Communes concernées ont décidé de confier la maîtrise d'ouvrage du projet nature intitulé : "projet nature du plateau de Méginand et des vallons du Charbonnière, du Ribes et du Ratier", à la commune de Tassin la Demi Lune.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Pour l'ensemble du projet nature Méginand, il est prévu de mettre en œuvre des opérations d'amélioration et d'entretien de mares, de zones humides et de haies, de la maîtrise foncière, les animations pédagogiques pour l'année scolaire 2012/2013 pour l'ensemble des Communes. Le coût total est estimé à 67 536 €. Le Département du Rhône participera à hauteur de 26 074 €, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais à hauteur de 10 039 €, l'ensemble des communes à hauteur de 10 183 € et la Communauté urbaine à hauteur de 21 240 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement 2012 pour Tassin la Demi Lune sur l'amélioration de mares et de zone humide ; la plantation de haies ; la maîtrise foncière en vue de la création d'un sentier pour un coût total estimé à 16 056 € TTC. Le plan de financement de ces actions est composé d'une participation du département du Rhône de 5 573 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 2 234 €, d'une participation spécifique de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais d'un montant de 1 409 € et d'une participation de la Communauté urbaine de 6 840 € au taux de 60 % du montant hors taxes,
- en fonctionnement pour Tassin la Demi Lune sur les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement pour un coût total estimé à 24 000 €. Le plan de financement de cette action comprend une participation du département de 9 600 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 14 400 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature du plateau de Méginand à hauteur de 4 523 € en crédits d'investissement et 12 000 € en crédits de fonctionnement. En 2011, des mares ont ainsi été restaurées en partenariat avec les agriculteurs locaux et 23 cycles de 3 animations ont eu lieu.

## **Le projet nature de Sermenaz**

Sur la Commune de Rillieux la Pape, le terrain de Sermenaz a été acquis en 2000 par la Communauté urbaine auprès du Ministère de la défense et mis à la disposition de la Commune de Rillieux la Pape. 3 secteurs ont alors été délimités sur ce terrain :

- au nord, une zone à vocation économique, devenue aujourd'hui la zone d'activités de Sermenaz,
- à l'ouest du site, un secteur d'habitat, où l'opération les "Balcons de Sermenaz" devrait voir le jour dans les années à venir,
- au sud, un vaste espace d'environ 40 hectares destiné à rester un espace naturel de proximité.

L'espace naturel de Sermenaz est l'un des 87 sites inscrits à l'inventaire des espaces naturels sensibles du Département du Rhône, document de référence pour l'application d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces.

Sermenaz est par ailleurs identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine. Couvrant près de la moitié du territoire de l'agglomération, les espaces naturels et agricoles constituent un véritable enjeu dans son développement dans ses différentes composantes (patrimoine naturel, paysage, usages, la qualité de vie, etc.).

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu des travaux d'abattage et de débroussaillage sélectif d'une ancienne prairie et des interventions pédagogiques auprès des jeunes publics, qui pourront être conduites sur l'année scolaire 2012-2013. Le coût total est estimé à 17 220 €. Le Département participera à hauteur de 4 800 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. La Commune de Rillieux la Pape participera à hauteur de 5 220 € et la Communauté urbaine à hauteur de 7 200 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent en fonctionnement sur :*

- les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 12 000 €,
- le plan de financement de cette action comprend une participation du département de 4 800 € au taux de 40 % et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 7 200 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature de Sermenaz à hauteur de 7 500 € en crédits d'investissement et 3 000 € en crédits de fonctionnement.

## **Projet nature du vallon des Torrières**

Situé sur les Communes de Genay, Montanay et Neuville sur Saône, le vallon des Torrières est inscrit à l'inventaire des espaces naturels sensibles du département. Il est également identifié comme un site d'intérêt écologique par la Communauté urbaine.

Le diagnostic réalisé en 2005 et 2006, à la demande des 3 Communes, avec le soutien de la Communauté urbaine et sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône, montre que les enjeux et les sensibilités écologiques sont importants, notamment en ce qui concerne la faune. Cet espace abrite, en effet, des espèces patrimoniales comme le grand duc, le guêpier d'Europe, le petit et le grand murin (chauve-souris), le Lucane cerf volant, le triton alpestre, la truite Fario, etc. En ce qui concerne les milieux naturels, les habitats rencontrés sont assez communs, malgré la présence de quelques habitats relictuels comme la forêt alluviale d'aulnes et de frênes très réduite le long du ruisseau. Ce site est également un corridor écologique permettant des déplacements de chevreuils en direction des plateaux au nord et au sud, les déplacements vers l'est étant limités par la ligne TGV.

Les 3 Communes ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage du projet-nature à la commune de Neuville sur Saône.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu de réaliser des actions d'aménagement de sentiers dans le vallon des Torrières, des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement et l'entretien de sites naturels. Le coût total est estimé à 41 131 €. Le Département participera à hauteur de 14 904 € en plus de la mise à disposition des brigades vertes. Les Communes participeront à hauteur de 9 109 € et la Communauté urbaine à hauteur de 17 118 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement pour 2012 sur des actions d'aménagement de sentiers dans le vallon des Torrières pour un coût total estimé à 7 500 € HT, soit 8 970 € TTC. Le plan de financement de cette action est composé d'une participation du Département du Rhône de 3 000 € au taux de 40 % du coût hors taxes, de la prise en charge de la TVA par les communes d'un montant de 1 470 € et d'une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 4 500 € au taux de 60 % du montant hors taxes,
- en fonctionnement sur des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 21 030 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 8 412 € au taux de 40 %, et la participation de la Communauté urbaine à hauteur de 12 618 € au taux de 60 %.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature des Torrières à hauteur de 14 870 €.

### **Projet nature du plateau des Grandes Terres**

Par délibération n° 2011-2328 du 27 juin 2011, le Conseil de Communauté a approuvé une convention-cadre 2011-2013 avec le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres pour la mise en oeuvre du projet nature du plateau des Grandes Terres pour un montant global de 300 000 €.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la convention partenariale triennale avec le Syndicat intercommunal sont :

- assurer la pérennité d'un espace agricole et naturel en maintenant la qualité des espaces naturels et agricoles du plateau et en préservant et favorisant la biodiversité,
- valoriser le paysage en veillant à l'intégration paysagère des aménagements et en mettant en valeur une identité atypique,
- améliorer l'accessibilité du site en aménageant les portes d'entrées du plateau des Grandes Terres, en favorisant l'accès en modes doux et en favorisant l'accès à tous les publics,
- sensibiliser et communiquer en éduquant à l'environnement, en interprétant les patrimoines, en concertant avec les acteurs locaux et les partenaires et en communiquant auprès du public,
- ouvrir le projet en favorisant le dialogue avec de nouveaux acteurs et partenaires et en s'inscrivant dans une démarche de cohérence territoriale sur le long terme.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Pour cette seconde année de la convention triennale, il est prévu de réaliser des actions de gestion et d'entretien, des actions de surveillance, de médiation et d'information, des actions d'animation pédagogique.

Le coût global de ce projet nature, supporté par le Syndicat, maître d'ouvrage, est évalué à 151 497 € TTC qui seront financés par le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 40 517 € et par la Communauté urbaine à hauteur de 110 980 €.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en investissement pour 2012 sur des actions de conception de ruchers, l'expérimentation d'apport de matière organique, des aménagements connexes à la réfection de la route de Vénissieux et de la route du Docteur Long et la mise en place des terres fleuries, pour un montant de 40 804 € HT au taux de 100 % du montant HT,
- en fonctionnement pour 2012 sur des actions de gestion des linéaires verts (haies), la gestion et l'entretien des équipements, le confortement du réseau des haies champêtres, l'observation de la faune sauvage, les actions de surveillance, de médiation et d'information et des actions d'animations pédagogiques pour un montant de 70 176 € au taux de 100 % HT.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres à hauteur de 24 122 € en crédits d'investissement et 64 898 € en crédits de fonctionnement. En 2011, ont pu être réalisés une phase de confortement du réseau de haies champêtres, la conception et l'installation de panneaux d'information sur l'ambroisie, et la requalification du sentier des moissons, ainsi que 23 cycles de 3 animations pédagogiques.

### **Le projet nature de la branche nord du V Vert**

Ce projet concerne l'espace naturel et agricole situé entre les communes de Chassieu et de Décines Charpieu. En 2007, un diagnostic écologique de ce site a montré la présence d'espèces patrimoniales, et un plan

de gestion a été défini pour entretenir les espaces naturels de cet espace agricole, en cohérence avec les différents projets urbains existant à proximité. Pour la mise en œuvre de ce plan de gestion, la commune de Chassieu a délégué à la commune de Décines Charpieu la maîtrise d'ouvrage pour ce projet pour une période de trois années.

*Pour 2012, l'ensemble du programme porte sur diverses actions :*

Il est prévu de réaliser des animations scolaires dans les écoles de Décines Charpieu et Chassieu en lien avec le territoire dont le coût total est estimé à 12 000 € TTC. Compte-tenu des études en cours sur la branche nord du V Vert, il est également prévu d'organiser une manifestation plus importante de communication autour du projet nature et de ses actions dont le coût est estimé à 6 500 € TTC.

*Les actions soutenues par la Communauté urbaine portent :*

- en fonctionnement sur l'action de communication et sur les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, pour un coût total estimé à 18 500 €. Le plan de financement de ces actions comprend une participation du département de 4 800 € au taux de 40 %, une participation de la Communauté urbaine à hauteur de 11 100 € au taux de 60 %, et la prise en charge de l'action de communication par Décines Charpieu au taux de 40 %, soit 2 600 € TTC.

Pour mémoire, la Communauté urbaine a soutenu en 2011 le projet nature de la branche nord du V Vert à hauteur de 6 164 € en crédits de fonctionnement. En 2011, le projet nature a réalisé 10 cycles de 3 animations pédagogiques.

### **Opération 10 000 enfants pour une forêt (projet nature V Vert)**

Depuis plusieurs années, la Commune de Décines Charpieu met en œuvre une action intitulée "10 000 enfants pour une forêt" qui a un double objectif : éducation à l'environnement pour les enfants de cycle 3 par la plantation d'arbres et création d'une forêt sur le site réhabilité d'une ancienne décharge le long de la rocade. La participation forfaitaire en fonctionnement de la Communauté urbaine est de 4 000 € versés à la commune de Décines Charpieu.

### **Mise à jour du projet agricole de Charly/Vernaison**

Le plateau des étangs s'étend sur les Communes de Charly, Irigny et Vernaison. A l'issue de diagnostics de l'agriculture dans les communes de la Communauté urbaine de Lyon réalisés entre 2001 et 2003, les Communes de Charly et Vernaison ont souhaité engager une première démarche de mise en valeur de leur territoire naturel et agricole. C'est pourquoi en 2003 a été installé un parcours pédagogique autour de l'agriculture et de l'étang de Virieux, celui-ci ayant été aménagé et géré avec le soutien de la Communauté urbaine.

Il est nécessaire aujourd'hui de restaurer l'ensemble des trois parcours créés en 2003.

Compte tenu de l'organisation des partenariats avec les Communes dans les projets nature, il vous est proposé d'appliquer la même convention en soutenant la totalité de la dépense HT de l'investissement dont le coût est estimé à 25 000 € HT, la Commune de Charly prenant en charge la TVA.

Les deux tiers des parcours se situant sur la Commune de Charly, cette dernière sera maître d'ouvrage du projet. La Commune de Vernaison de son côté délibèrera afin d'autoriser la Commune de Charly à intervenir chez elle dans ce contexte précis.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

## **DELIBERE**

**1° - Approuve** dans le cadre des projets nature :

a) - l'attribution de subventions pour la réalisation des programmes d'actions 2012, pour un montant de 295 037 € composé de 119 633 € de crédits d'investissement et de 175 404 € de crédits de fonctionnement, répartis de la façon suivante :

- au Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets pour la mise en œuvre du projet nature des Echets :

- . 5 907 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses hors taxes,
- . 5 310 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- au Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches pour la mise en œuvre du projet nature de Serres et des Planches :

- . 22 542 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses HT,
- . 12 600 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la Commune de Craponne pour la mise en œuvre du projet nature du vallon de l'Yzeron :

- . 6 000 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses HT,
- . 18 000 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la Commune de Saint Genis Laval pour la mise en œuvre du projet nature du plateau des Hautes Barolles :

- . 8 040 € en crédits d'investissement au taux de 100 %,
- . 20 000 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 % ;

- à la Commune de Tassin la Demi Lune pour la mise en œuvre du projet nature du plateau de Méginand :

- . 6 840 € en crédits d'investissement au taux de 60 % des dépenses HT,
- . 14 400 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la Commune de Rillieux la Pape pour la mise en œuvre du projet nature de Sermenaz :

- . 7 200 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la Commune de Neuville sur Saône pour la mise en œuvre du projet nature du vallon des Torrières :

- . 4 500 € en crédits d'investissement au taux de 60 % du montant HT,
- . 12 618 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- au Syndicat intercommunal du Plateau des Grandes Terres pour la mise en œuvre du projet nature des Grandes Terres :

- . 40 804 € en crédits d'investissement au taux de 100 % du montant HT,
- . 70 176 € en crédits de fonctionnement au taux de 100 %.

- à la Commune de Décines Charpieu pour la mise en œuvre du projet nature branche nord du V Vert :

- . 11 100 € en crédits de fonctionnement au taux de 60 % ;

- à la Commune de Décines Charpieu pour la réalisation de la tranche 2012 de l'opération "10 000 enfants pour une forêt" :

- . 4 000 € en crédits de fonctionnement forfaitaires ;

- à la Commune de Charly pour la mise en œuvre du projet agricole du Plateau des étangs :

- . 25 000 € en crédits d'investissement au taux de 100 % ;

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat intercommunal du vallon du ruisseau des Echets, le Syndicat intercommunal des vallons de Serres et des Planches, le Syndicat intercommunal du plateau des Grandes Terres, les Communes de Saint Genis Laval, Tassin la Demi Lune, Décines Charpieu, Rillieux la Pape, Neuville sur Saône, Craponne et Charly.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Décide** l'individualisation de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, sur l'opération n° 0P27O2511 pour un montant total de 135 000 € en dépenses à la charge du budget principal.

**4° - Les dépenses** d'investissement, pour un montant de 119 633 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - comptes 2041412, 2041512 et 2041582 - fonction 830, selon l'échéancier suivant :

- 72 000 € en 2012,
- 47 633 € en 2013.

**5° - Les dépenses** de fonctionnement, pour un montant de 175 404 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2012 et 2013 - comptes 657 341 et 657 358 - fonction 830, selon l'échéancier suivant :

- 108 700 € en 2012,
- 66 704 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.**